

COMMUNE DE DORLISHEIM

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

relative à la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de DORLISHEIM

1- Par arrêté n°101/2021 du 8 octobre 2021, il sera procédé à l'enquête publique portant sur le dossier de modification du PLU de Dorlisheim. L'enquête publique se déroulera du mardi 2 novembre 2021 au vendredi 3 décembre 2021 inclus, soit 32 jours.

2- Au terme de l'enquête publique, le dossier de modification du PLU pourra être approuvé par le Conseil municipal de la Commune de Dorlisheim, après prise en compte des avis des personnes publiques associées et des conclusions du commissaire-enquêteur.

3- Monsieur Président du Tribunal Administratif de Strasbourg a désigné Monsieur Bernard MARTIN, Gérant de société, domicilié à ACHENHEIM, en qualité de commissaire-enquêteur.

4- Le dossier de modification du PLU et les pièces qui l'accompagnent seront consultables en version dématérialisée à l'adresse suivante : <https://www.dorlisheim.fr/mairie/plan-local-d-urbanisme.htm>

5- Le dossier de modification du PLU et les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, seront déposés à la Mairie de Dorlisheim pendant 32 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture : le lundi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00, le mercredi de 13h30 à 17h00, le jeudi de 8h00 à 12h00 et de 17h00 à 19h00, ainsi que le vendredi de 13h30 à 15h00.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations :

- sur le registre d'enquête prévu à cet effet,
- par écrit, sur papier libre, à l'adresse suivante : Commune de Dorlisheim 41 Grand Rue 67120 DORLISHEIM,
- par courriel, à l'adresse suivante : mairie@dorlisheim.fr

6- Le dossier de modification du PLU et les pièces qui l'accompagnent, seront consultables sur un poste informatique situé à la Mairie de Dorlisheim pendant 32 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture : le lundi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00, le mercredi de 13h30 à 17h00, le jeudi de 8h00 à 12h00 et de 17h00 à 19h00, ainsi que le vendredi de 13h30 à 15h00.

7- Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, à la Mairie de Dorlisheim, pour recevoir ses observations : le mardi 2 novembre 2021 de 9h00 à 12h00, le jeudi 18 novembre 2021 de 17h00 à 19h00 et le vendredi 3 décembre 2021 de 13h00 à 16h00.

8- A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, le registre sera clos et signé par le commissaire-enquêteur qui disposera d'un délai d'un (1) mois pour transmettre au Maire de la Commune de Dorlisheim le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur durant un (1) an à la mairie de Dorlisheim aux jours et heures habituels d'ouverture.

9- Conformément à l'article R.123-8 du code de l'environnement, le dossier soumis à l'enquête publique comprend les pièces et avis exigés par les législations et réglementations applicables au projet, plan ou programme. Le dossier comprend :

- 1) Puisqu'il n'y a pas nécessité de procéder à une évaluation environnementale, les coordonnées du maître d'ouvrage ou du responsable du projet, l'objet de l'enquête, les caractéristiques les plus importantes du projet, un résumé des principales raisons pour lesquelles, notamment du point de vue de l'environnement, le projet soumis à enquête a été retenu. Ces éléments figurent dans la note prévue à l'article R.123-8 du code de l'environnement, jointe au dossier d'enquête publique.
- 2) Les avis émis sur le projet par les personnes publiques associées.

10- La personne morale responsable de la modification du PLU est la Commune de Dorlisheim, représentée par son Maire, M. Gilbert ROTH, 41 Grand Rue 67120 DORLISHEIM (téléphone : 03 88 38 11 04, courriel : mairie@dorlisheim.fr).

Le Maire,
Gilbert ROTH

